

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1878.

Crédit supplémentaire de 25,000 francs au Budget des Dotations
de l'exercice 1878.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. DE SMET.

MESSIEURS,

Votre commission de comptabilité a pris connaissance de l'Exposé des motifs qui lui a été produit par la Questure, duquel il résulte que les frais des travaux du plan adopté par la Chambre dans sa séance du 26 février dernier, en vue d'augmenter le nombre des places dans la salle des séances, s'élèveront à 25,000 francs, y compris l'achat et le placement d'un nouveau tapis; qu'aucun chiffre pour ces travaux n'ayant été porté au Budget de l'exercice courant, il y a lieu de soumettre au vote de la Chambre l'allocation d'un crédit spécial destiné au paiement de ces dépenses extraordinaires; elle propose en conséquence d'en faire l'objet d'un projet de loi ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert à l'article 4, chapitre III du Budget des Dotations pour l'exercice 1878, un crédit supplémentaire de vingt-cinq mille francs (25,000 francs) destiné à couvrir les dépenses pour l'exécution de travaux dans la salle des séances de la Chambre des Représentants.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1878.

Votre commission de comptabilité approuve ce projet de loi, à l'unanimité; elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
S. DE SMET.

Le Président,
P. TACK.

(1) La commission est composée de MM. TACK, président, DOHET, THONISSEN, REYNAERT, DE SMET, NOTHOMB et JANSSENS.